

# L'Avenir Ensemble

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

N°30 - NOVEMBRE 2021

*Galerie souterraine  
du Fort de Mutzig*

**ZONE DE LOISIRS**  
**LE TRÈFLE**  
LE CINÉMA FÊTE SES  
10 ANS

**LE FORT DE  
MUTZIG**  
UN PROJET MAJEUR  
POUR LA CC

**EAU &  
ASSAINISSEMENT**  
GESTION DES EAUX  
PLUVIALES

# LES BRÈVES

## NOUVEAUX DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

### Commune de DUTTLENHEIM

Suite à l'invalidation par le Conseil d'Etat des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 à DUTTLENHEIM et la mise en place, le 17 avril 2021, d'un nouveau Conseil Municipal, 2 nouveaux délégués communautaires (*en plus de M. le Maire, M. Alexandre DENISTY*) ont fait leur entrée au sein du Conseil Communautaire :



Sylvia FENGER-HOFFMANN  
*Adjointe*



Philippe BUCHMANN  
*Conseiller municipal*

### Commune de SOULTZ-LES-BAINS

Madame Alexandra COLIN a démissionné de ses fonctions au sein du Conseil Municipal de Soultz-les-Bains. Elle perd également son mandat de délégué communautaire.

Pour la remplacer, le Conseil Municipal a procédé à l'élection de **Monsieur Alain VON WIEDNER**, en tant que 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire. Il devient ainsi délégué communautaire.

Alain VON WIEDNER  
*Adjoint*



## RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

### LE RELAIS ASSISTANT(e)S MATERNEL(le)S CHANGE DE NOM !

Dans le cadre de la Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020, les Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (R.A.M.) deviennent des Relais Petite Enfance (R.P.E.), « service de référence de l'accueil du jeune enfant tant pour les parents que pour les professionnels (assistants maternels et gardes d'enfants à domicile) »



**Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG**  
2 route Ecospace - B.P 93077  
67125 MOLSHEIM Cedex

Tél : 03.88.49.82.58 - Fax : 03.88.49.38.14

Mail : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

Web : www.cc-molsheim-mutzig.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Directeur de la Publication : Laurent FURST

Rédaction : Personnel de la Communauté de Communes

Photos et visuels : Communauté de Communes, Photo de couverture - Gilbert MULLER (Club Passion Photo Molsheim), Bernard BOUR (Association du Fort de Mutzig), Pascal GEHIN (Mairie d'Avolsheim), Session photographie, Stéphane SPACH, 6ème Régiment du Matériel, 44ème Régiment de Transmissions, Gendarmerie de Molsheim et documents remis

Mise en page & impression : Imprimerie Chrissy Molsheim

# AU SOMMAIRE

Page 2

Les Brèves

Page 3

Editorial

Page 4

Le Cinéma Le Trèfle fête ses 10 ans !

Page 5

Tremplin Entreprises, le lieu de référence pour l'entrepreneuriat sur le territoire

Page 6

Les aires d'Accueil des Gens du Voyage

Page 7

Eau & Assainissement

Pages 8-12

Le Fort de Mutzig

Page 13

Le 44ème Régiment de Transmissions de Mutzig

Page 14

Le détachement du 6ème Régiment du Matériel de Gresswiller

Page 15

La Gendarmerie de Molsheim

Page 16

Mobilité



**"Accompagner les Communes,  
agir pour la qualité de vie"**

**Communes membres de la Communauté de Communes :**

Altorf - Avolsheim - Dachstein - Dinsheim-sur-Bruche  
Dorlisheim - Duppigheim - Duttlenheim - Ergersheim  
Ernolsheim-Bruche - Gresswiller - Heiligenberg - Molsheim  
Mutzig - Niederhaslach - Oberhaslach - Soultz-les-Bains  
Still - Wolxheim

# L'ÉDITORIAL



Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

Notre territoire a la chance de compter trois sites militaires importants qui contribuent à la vie économique et sociale de notre Communauté de Communes :

- le plus important est le site du **44<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions de MUTZIG** qui se partage entre la caserne de la route de Strasbourg et le centre de guerre électronique situé sur la colline qui domine notre territoire,
- à **GRESSWILLER**, le **6<sup>ème</sup> Régiment du Matériel** contribue à l'entretien et au maintien du caractère opérationnel d'une partie significative des équipements de l'Armée de Terre,
- depuis **MOLSHEIM**, la **Gendarmerie Nationale** s'emploie quotidiennement à assurer notre tranquillité collective.

Au total, près de 1500 personnes de statut militaire ou personnels civils des Armées s'engagent chaque jour tant pour la sécurité extérieure de la nation que pour la sécurité collective sur notre sol.

Cette présence importante est une chance pour notre territoire, mais au-delà de cet état de fait, nous souhaitons saluer les femmes et les hommes qui se sont engagés pour nous servir et servir notre pays.

Ce numéro de l'Avenir Ensemble met en exergue le **Fort de MUTZIG**. Grâce à un travail hors norme de bénévoles, un patrimoine exceptionnel est à notre disposition. Depuis 2013, nous nous attachons à le racheter à l'Armée.

Nous espérons pouvoir aboutir dans les mois à venir, ce qui permettra de poursuivre le travail engagé depuis bientôt 4 décennies et d'améliorer l'accueil du public. L'investissement de la Communauté de Communes trouve tout son intérêt dans le développement d'un site touristique et patrimonial à la réputation internationale.

Sauvegarder notre patrimoine et renforcer notre attractivité contribuent à construire un territoire plus fort, plus dynamique, c'est ce à quoi nous nous employons.

**Laurent FURST**  
**Votre Président**

# LE CINÉMA LE TRÈFLE FÊTE SES 10 ANS !

*Situé au sein de la zone de Loisirs, porté à l'origine par la Communauté de Communes, le cinéma Le Trèfle a été inauguré le 19 octobre 2011. Depuis 10 ans, il répond à une forte demande sur le territoire et a connu une croissance permanente de sa fréquentation, jusqu'à la crise du COVID-19 en 2020. Depuis quelques mois, les spectateurs reviennent doucement dans les salles obscures. Toute l'équipe est d'ailleurs impatiente de leur dévoiler les nombreuses nouveautés à venir !*

## LA FRÉQUENTATION

Le cinéma comptabilise déjà en 2012, avec ses 9 salles, près de 480.000 entrées, soit bien au-delà des prévisions ! En 2016, la construction de 4 salles supplémentaires, pour une capacité totale portée à 2.100 places, lui fera enregistrer près de 615.000 entrées. Le record sera atteint en 2019 avec 630.000 entrées. Cette fréquentation permettra au cinéma Le Trèfle de se hisser à la **76ème place au classement des 4.000 cinémas français**. En moyenne, ce sont près de 400 films et 25.000 séances/an qui sont proposés. Malheureusement, cette ascension sera brisée nette avec la pandémie, et l'année 2020 affichera le triste record de 144.000 entrées... D'une vingtaine de salariés en 2019, le cinéma passera à 14 salariés en 2021. Mais après quelques passages délicats en 2021, les spectateurs semblent à nouveau au rendez-vous !

## LES PARTICULARITÉS

Le Trèfle est le 1<sup>er</sup> cinéma d'Europe à équiper, en 2011, deux de ses salles, d'un son immersif DOLBY ATMOS. En plus de la projection de films français et internationaux, le cinéma retransmet également des opéras, des ballets, des concerts ou des spectacles. La diffusion de films d'auteur est également proposée, Le Trèfle est d'ailleurs



le **1<sup>er</sup> cinéma « Art & Essai » de France** ! Différentes projections spécifiques sont organisées telles que « Cinéma différence » pour les personnes en situation de handicap, « Mon premier ciné » pour les enfants de 3 à 7 ans, « RDV des Bambins » pour les enfants de 7 à 14 ans, des « ciné-débats », des concerts au Bar « le 7<sup>ème</sup> art » ...

## LES NOUVEAUTÉS À VENIR

Un écran géant a été installé dans le hall du cinéma qui diffusera gratuitement les grands événements sportifs comme la coupe d'Europe de foot ou les matchs du Racing Club de Strasbourg. Le cinéma va également créer sa carte de fidélité permettant de cumuler des points pour bénéficier de cadeaux ou de réductions. Et début 2022, les trois grandes salles (n°1, 2 et 3) seront entièrement rénovées, de nouveaux fauteuils seront installés pour le confort des spectateurs.

## Vous cherchez un emploi ?

Avec la reprise de la fréquentation le cinéma recherche à nouveau des agents polyvalents (billetterie, bar et confiserie). N'hésitez pas à envoyer votre candidature à :

[cinema@letreflemolsheim.com](mailto:cinema@letreflemolsheim.com)

# TREMLIN ENTREPRISES, LE LIEU DE RÉFÉRENCE POUR L'ENTREPRENEURIAT SUR LE TERRITOIRE

*Tremplin Entreprises, pépinière et hôtel d'entreprises du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Bruche Mossig est situé, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, au cœur de l'ancienne Brasserie à Mutzig. Sa mission est double : d'une part, proposer une palette de services complète aux créateurs d'entreprises, et d'autre part, proposer un hébergement et un accompagnement à de jeunes entreprises. Cette pépinière d'entreprises est soutenue financièrement par la Communauté de Communes et la Ville de Mutzig.*

## LES PRINCIPALES MISSIONS DE TREMLIN ENTREPRISES

Tremplin Entreprises est labellisé « **Pôle Créa** » et « **Chèque Créa** » par la Région Grand Est pour assurer le 1<sup>er</sup> accueil des porteurs de projet en création/reprise d'entreprise et l'aide au montage ou suivi du projet. Les informations, les outils de travail mais surtout l'expérience apportée par le Directeur de la structure, M. Patrick PETER, aident les créateurs à éviter la plupart des écueils de tout débutant dans l'entrepreneuriat. Ce **pôle ressources** consolide ainsi les fondations d'une jeune entreprise et lui permet de se développer dans les meilleures conditions. Plus de 120 porteurs de projets ont été reçus en entretien en 2020.

## LA PÉPINIÈRE ET L'HÔTEL D'ENTREPRISES

Tremplin Entreprises propose également par le biais de sa mission **pépinière et hôtel d'entreprises** un hébergement et un accompagnement de jeunes entreprises. Les entreprises de moins de 3 ans peuvent ainsi louer un ou plusieurs des 25 bureaux aux surfaces modulables (de 13 à 66 m<sup>2</sup>). Ils bénéficient d'un tarif préférentiel et d'un bail précaire et souple lors des 23 premiers mois d'hébergement. A partir du 24<sup>ème</sup> mois, l'entreprise peut continuer à bénéficier des services et avantages de Tremplin Entreprises mais sous l'égide d'hôtel d'entreprises. Pendant toute la durée de leur



*Des locaux spacieux et lumineux offrant un cadre de travail fonctionnel et agréable aux jeunes entrepreneurs*

hébergement, les jeunes créateurs peuvent faire appel à M. PETER pour toute question dans la gestion de leur projet. De plus, des temps d'échange sont organisés régulièrement (« *p'tit dej* », *ateliers*, *conférences*, *formations*, *afterwork*...), afin de mettre en réseaux « jeunes créateurs » et entrepreneurs du territoire.

**Tremplin Entreprises héberge actuellement 20 entreprises dans des domaines très variés** (*Brodeuse d'art, distributeur de jouets et articles de fêtes, formation en analyse sensorielle, Conseil en investissements financiers...*). **Depuis sa création en 2009, 84 entreprises sont passées par la pépinière et plus de 200 emplois ont été créés ! En moyenne, les entreprises restent 2,5 années dans ce lieu. On dénombre en moyenne 4 à 5 entrées et sorties par an.**

## LES AUTRES ACTIVITÉS

Par ailleurs, Tremplin Entreprises propose également de la location à la journée, à la semaine ou au mois d'espaces de coworking et de télétravail ainsi que des bureaux d'entretien ou de salles de réunion pour tout entrepreneur ou prestataire de services du territoire. A noter que cette prestation n'est pas ouverte aux associations.



*Salle de réunion proposée à la location*

# LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015 oblige les Communautés de Communes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à gérer et entretenir les Aires d'accueil des Gens du Voyage. Ainsi depuis cette date, deux Aires d'Accueil des Gens du Voyage situées l'une à MOLSHEIM et, l'autre à MUTZIG relèvent de la Communauté de Communes.

## HISTORIQUE

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage dispose que « les Communes participent à l'accueil des personnes, dites gens du voyage, et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles installées sur des aires d'accueil ou des terrains prévus à cet effet ».

Toutes les Communes de France ont l'obligation d'accueillir les gens du voyage mais les Communes de plus de 5.000 habitants se sont vus imposer de construire une aire d'accueil. Ainsi, pour se conformer à la loi, les Communes de Molsheim et de Mutzig ont rempli leur obligation à la fin des années 2000. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la gestion de ces deux aires d'accueil a été transférée à la Communauté de Communes.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Communauté de Communes gère les deux aires en régie, à l'aide d'un agent à temps plein, chargé à la fois des petits travaux techniques et de l'encaissement des redevances sur les deux sites.

## ETAT DES LIEUX :

### Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Molsheim :

- 30 places occupées principalement par des habitués qui reviennent chaque année (environ 120 personnes)
- 2 blocs sanitaires communs
- Fermeture : de 2 semaines à 1 mois en été.



### Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Mutzig :

- 20 places occupées par plusieurs familles de nomades sédentarisés (environ 65 personnes)
- 10 blocs sanitaires individuels
- Pas de fermeture annuelle



Les deux aires sont différentes que ce soit du point de vue de la conception que par la typologie des résidents.

## QUEL AVENIR POUR L'AIRES D'ACCUEIL DE MUTZIG ?

Depuis la création de l'Aire d'Accueil de Mutzig, on constate la sédentarité de l'ensemble des occupants, qui étaient, de fait, déjà établis sur la commune depuis de nombreuses années. Le *Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage*, qui fixe les règles à respecter dans le Bas-Rhin, nous oriente vers la transformation de l'Aire d'Accueil de Mutzig en **Terrains Familiaux**.

### Cette transformation permettrait :

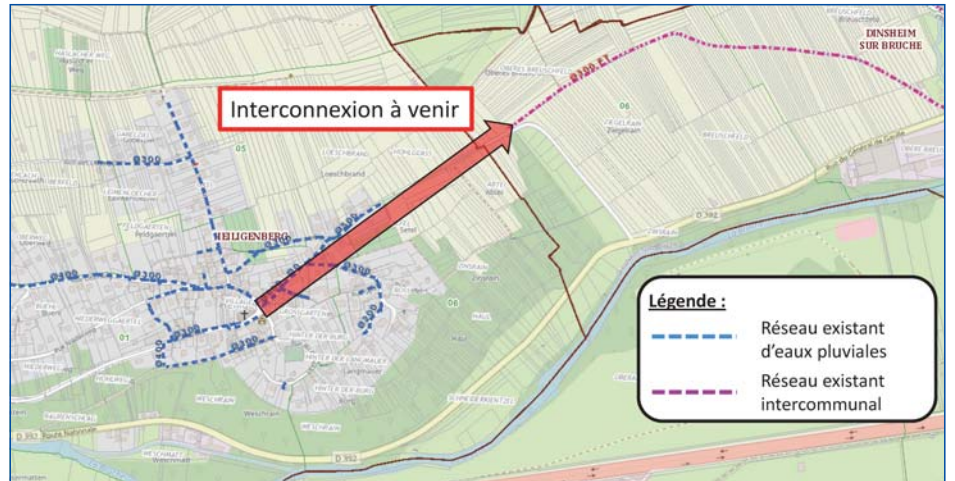
- **Pour les résidents** : que chaque famille ait un bloc sanitaire, ce qui n'est pas le cas actuellement.
- **Pour la Communauté de Communes** : des relations plus claires avec les familles notamment pour le règlement des différentes dépenses.

Pour ce dossier, le débat portera bien évidemment sur la prise en charge de l'investissement à consentir.

# HEILIGENBERG : RACCORDEMENT DE LA COMMUNE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

*Le déploiement d'un réseau d'assainissement collectif à Heiligenberg se concrétisera en 2022.*

Les études en cours ont permis de distinguer les zones de la commune qui pourront être desservies par un réseau d'assainissement collectif des zones qui resteront en assainissement non collectif, également dénommé « assainissement autonome ». Le zonage qui en résulte sera soumis à enquête publique au cours des prochains mois. Les précisions relatives à cette enquête publique seront communiquées aux administrés par voie de presse et communication communale.



Le nouvel assainissement sera ensuite déployé à partir de 2022, pour une durée prévisionnelle de 3 ans dans les différentes rues concernées. La première année de travaux permettra notamment de raccorder le tronçon de la rue Principale depuis l'église jusqu'à la sortie Est de la commune.

Ces travaux seront combinés à des travaux de rénovation du réseau d'eau potable et de rénovation du réseau d'assainissement d'eau pluvial existant. Les eaux usées nouvellement collectées seront ainsi acheminées jusqu'à la station d'épuration de Molsheim.

## LES EAUX PLUVIALES URBAINES

*Face à la récurrence des problèmes de saturation des réseaux d'assainissement, la Communauté de Communes a décidé d'intervenir sur les difficultés liées aux eaux pluviales en zones urbaines.*

### POURQUOI AGIR ?

- Pour respecter la réglementation visant à la reconquête du bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2027
- Pour favoriser la gestion des eaux pluviales sans passer par le réseau d'assainissement, et limiter ainsi les débordements du réseau vers le milieu naturel, source de pollution
- Pour limiter les mises en charge du réseau d'assainissement et réduire ponctuellement la problématique des caves inondées lors de fortes pluies.



### COMMENT AGIR ?

- En favorisant l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols ou son acheminement vers le milieu naturel (fossé, canaux, cours d'eau) là où c'est possible
- En déconnectant les gouttières des bâtiments
- En continuant de pratiquer le stockage avant rejet à débit limité, là où les solutions précédentes seraient insuffisantes.

Après des décennies de collecte systématique des eaux pluviales vers le réseau d'assainissement, un changement de pratique s'annonce. La Communauté de Communes souhaite accompagner et aider les acteurs du territoire à s'approprier et à mettre en œuvre de nouvelles façons de gérer l'eau de pluie aussi bien sur les projets publics que sur les projets privés.

## LE FORT DE MUTZIG : UN GÉANT AU CŒUR DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

*Située sur une colline entre Molsheim, Mutzig, Dinsheim-sur-Bruche, Soultz-les-Bains et Dangolsheim, cette forteresse souterraine date de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Elle fait partie des joyaux patrimoniaux et touristiques de notre territoire. Elle est restaurée depuis près de 4 décennies par une équipe de bénévoles organisée en association. Cette dernière a deux activités : la restauration du Fort et la gestion de l'accueil du public sur le site, soit près de 30.000 visiteurs par an. Toujours propriété de l'armée, qui reste très présente avec le Centre de Guerre Electronique (CGE), la Communauté de Communes a entamé des discussions en 2013 pour racheter la partie réhabilitée du site historique.*

### L'HISTOIRE DU FORT DE MUTZIG

La décision de construire une fortification à Mutzig est prise en janvier 1893 par l'empereur GUILLAUME II. Les premiers travaux débutent en avril de la même année. La construction a nécessité d'importants effectifs variant entre 1.000 et 2.000 ouvriers selon les années et les budgets disponibles. De nombreux travailleurs italiens sont venus renforcer les équipes locales. Le chantier est considérable : plus de 5 millions de m<sup>3</sup> de terre et de roches ont été déplacés, et environ 500.000 m<sup>3</sup> de béton ont été nécessaires pour la construction des ouvrages du fort.

En liaison avec la ceinture fortifiée de Strasbourg, le groupe fortifié de l'empereur Guillaume II (**en allemand "Feste Kaiser Wilhelm II"**) a eu pour rôle d'empêcher, par une puissante artillerie, toute offensive française venant de Belfort ou des Vosges.

### LE PRÉCURSEUR DE LA FORTIFICATION DU 20<sup>E</sup> SIÈCLE

Le Fort de Mutzig a permis la mise en œuvre de plusieurs innovations : **la fortification éclatée, l'électricité, les plafonds en tôle ondulée galvanisée, les cuirasses en acier, les périscopes, la radio...** De plus, le Fort Ouest, mis en chantier en 1895, fut le premier fort entièrement construit en béton. Jusqu'en 1898, le simple béton damé est utilisé, pour passer ensuite aux premiers ouvrages réalisés en béton armé.

### LA GENÈSE DE LA FORTIFICATION ÉCLATÉE

Le premier plan prévoyait la construction de cinq forts sur la colline. L'édification du premier fort



Namenstein (inauguré en 1896, déplacé et restauré en 2014)

«Ostfort» (Fort Est) débute en 1893 et celle du «Westfort» (Fort Ouest) en 1895.

Les forts suivants, à partir de 1897, seront bâtis selon une nouvelle organisation dispersant les ouvrages sur le terrain, batteries, abris, observatoires, etc., l'ensemble étant relié par des galeries souterraines.

### UNE FORTIFICATION GIGANTESQUE

23 ans de travaux sur un terrain de 254 ha auront été nécessaires pour que cette fortification devienne la plus grande et la plus puissante en Europe lorsque la guerre fut déclarée en 1914.

Elle est constituée de près de 50 ouvrages : 2 forts, 6 batteries, 12 observatoires d'artillerie, une vingtaine d'abris d'infanterie, 3 casernes bétonnées, 4 centrales électriques avec 18 groupes électrogènes, 16 cuisines, 6 boulangeries, 4 puits, etc. Une véritable ville souterraine !



## LE FORT PENDANT LA 1<sup>ÈRE</sup> GUERRE MONDIALE

En août 1914, près de 7.000 hommes ont pris leur quartier dans l'ensemble des ouvrages. Le 18 août 1914, passant par les cols vosgiens, les troupes françaises ont tenté de pénétrer en Alsace par la Vallée de la Bruche. 291 obus ont été tirés en direction d'Urmatt, stoppant nette cette avancée. Cependant, dans la Haute Vallée, les combats entre les soldats français et allemands ont fait plus de 3.000 morts.

Le fort n'a jamais été menacé pendant la Grande Guerre, empêchant par sa seule existence toute velléité d'attaques française en direction de Strasbourg. Les offensives dans les Vosges au Sud de l'Alsace, le col du Linge, la tête des Faux et le Hartmannswillerkopf ont été directement la conséquence de son existence extrêmement dissuasive. Il a probablement évité à l'Alsace de subir le martyre de Verdun.

Par ailleurs, l'utilisation de certains ouvrages pour loger des prisonniers a débuté dès 1915. A la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, 3.000 prisonniers russes étaient retenus au fort.

## LE FORT APRÈS LE RETOUR DE L'ALSACE À FRANCE

Le fort de Mutzig fut étudié tel un prototype pendant plusieurs années par l'armée française bien avant la construction de la ligne Maginot. En juin 1940, il sera abandonné par l'armée française. Les troupes allemandes en prendront possession sans combat; cependant, une erreur de communication entre les soldats au sol et les bombardiers provoquera la mort de 83 de leurs hommes.

Fin 1944, quelques dizaines de soldats allemands se retrancheront dans le fort Est, avec l'ordre de tenir cette position coûte que coûte. Finalement la garnison allemande se rendra le 4 décembre 1944 à court de munitions et de nourriture.

Le fort fut abandonné en 1947. Le pillage, le vandalisme, le vol de métaux, la dégradation par l'humidité, la rouille et enfin l'embroussaillement progressif ont fortement dégradé les ouvrages. À partir de 1963, le 153<sup>e</sup> Régiment d'infanterie (de retour à Mutzig après la guerre d'Algérie) utilisera le site comme terrain de manœuvre.

Celui-ci sera affecté au 44<sup>e</sup> Régiment de Transmissions dès son arrivée en 1994. Les 1<sup>ers</sup> travaux de restauration du Fort ont démarré en 1984 et les 1<sup>ères</sup> visites au public furent proposées en 1996.



Centrale électrique

## SA DOTATION EN ARTILLERIE EST EXCEPTIONNELLE :

- 8 obusiers de 15 cm sur affût cuirassé,
- 14 tourelles pour canon de 10,5 cm,
- 8 tourelles à éclipse pour canon de 5,7 cm,
- 12 canons de 5,3mm,
- 12 observatoires d'artillerie cuirassés.
- 4 casemates pour mitrailleuses



Batterie d'artillerie n°1

## CHIFFRES CLÉS

**Altitude :** 374 m à 398 m

**Superficie totale :** 254 Ha

**Nombre d'ouvrages :** 50

**Superficie souterraine développée :** 40.000 m<sup>2</sup>

**Effectifs en temps de guerre :** 7 000 hommes

**Durée de la construction :** 23 ans (de 1893 à 1916)

**Coût total de la construction :** 15 millions de Mark Or (environ 230 millions €)

## RENCONTRE AVEC BERNARD BOUR, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DU FORT DE MUTZIG

### Comment l'aventure a-t-elle commencé ?

J'ai mené, durant plusieurs années, un long travail de recherche sur l'histoire du fort, qui a servi de base à la publication d'un livre, édité en 1981. Cet ouvrage tomba entre les mains du Sous-Préfet de Molsheim en 1984. Au terme d'une visite guidée, celui-ci me proposa de rédiger un projet de restauration du monument. Le gouverneur militaire de Strasbourg a autorisé une action de sauvegarde qu'il a placée sous ma responsabilité.

L'aventure était lancée !

### Quelles ont été vos premières réalisations avec votre équipe de bénévoles ?

L'équipe de bénévoles fut dans un premier temps rassemblée sous l'égide du CSAD (*Club Sportif et Artistique de la Défense*), avec la création d'une section « *Fortification* ». La 1<sup>ère</sup> réflexion porta sur le choix de la zone à restaurer. La zone Nord a été privilégiée car elle était d'un accès plus simple et rassemblait en un lieu différents espaces : cuisine, hôpital, boulangerie...

Le premier grand challenge fut l'installation de l'électricité. Les premières ouvertures au public furent proposées à partir de 1996, les week-ends uniquement.

### Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

Cette volonté de partager avec la population l'histoire de ce fort impliqua le classement des ouvrages en « ERP » (Établissement recevant du public). Cette évolution se révéla être très contraignante en termes de réglementation. Toute l'équipe de bénévoles peinera durant plusieurs années à trouver les fonds nécessaires pour la mise en conformité du site.

De plus, les statuts du CSAD\* ne nous permettaient pas de développer la restauration et les activités du Fort dans des conditions optimales. Aussi, en 2007 le gouverneur militaire de Metz a demandé la création de *l'Association du Fort de Mutzig – Feste Kaiser Wilhelm II*, pour lui transférer la responsabilité de la gestion du site, ainsi déconnectée des activités militaires.



Bernard BOUR

Cette situation impliqua la signature, avec l'armée, d'une autorisation d'occupation du terrain militaire (AOT), renouvelée tous les 3 ans. Ce bail précaire n'a jamais permis à l'association d'obtenir des prêts bancaires, ni de subventions des collectivités locales, nécessaires au développement du site, l'autorisation pouvant ne pas être renouvelée au terme des 3 ans. Ces années sont marquées par des conflits permanents entre la réglementation militaire et la volonté de restauration des bénévoles. Il était absolument nécessaire de trouver une solution visant à décharger l'armée de toute responsabilité.

### Quelle solution vous a-t-on proposée ?

Un officier a été chargé, en 2012, du dossier de plus en plus complexe de la partie restaurée du fort et de formuler des propositions au commandement. La solution qu'il a retenue consistait tout simplement à aliéner la partie restaurée du site. Il m'a suggéré, en 2013, de trouver une collectivité susceptible de s'intéresser à cette acquisition. Le président de la Communauté des Communes, M. Laurent Furst, s'est très rapidement positionné comme acquéreur potentiel du site.

La compétence « Développement touristique », détenue par la Communauté de Communes, faisait d'elle la collectivité la mieux placée pour relever ce défi. À noter que seule la partie restaurée sera rachetée et non l'ensemble du site de 254 ha !

\*CSAD : Club Sportif et Artistique de la Défense. Le CSAD est une association omnisports et culturelle, ouverte aux militaires comme aux civils. De nombreuses disciplines y sont proposées comme l'escrime, le judo, la photo, la peinture....

## L'ASSOCIATION ET LE FONCTIONNEMENT DU FORT DE MUTZIG

L'association du Fort de Mutzig est composée de 80 membres, et compte 6 salariés en ETP (équivalent temps plein) essentiellement pour l'accueil et les visites guidées. Le Fort est ouvert tout au long de l'année, et enregistre près de 30.000 visiteurs par an, dont près de 9.000 pendant la saison estivale. Depuis 2020, les visites ont été réorganisées sous forme de visites libres avec plusieurs guides répartis sur le site. Cette nouvelle formule rencontre un franc succès.

Les relations franco-allemandes sont au cœur des missions de l'association. Un groupe de visiteurs allemands a d'ailleurs fondé une association suite à leur découverte du fort en 1999. Le *Förderverein der Feste Kaiser Wilhelm II e.V.* a vocation à soutenir matériellement et financièrement les actions de restauration de l'édifice et de jouer un rôle éminent dans notre travail franco-allemand sur la mémoire.



Nouvelle maquette entièrement réalisée par les bénévoles de l'association, permettant de découvrir l'emprise totale du fort.

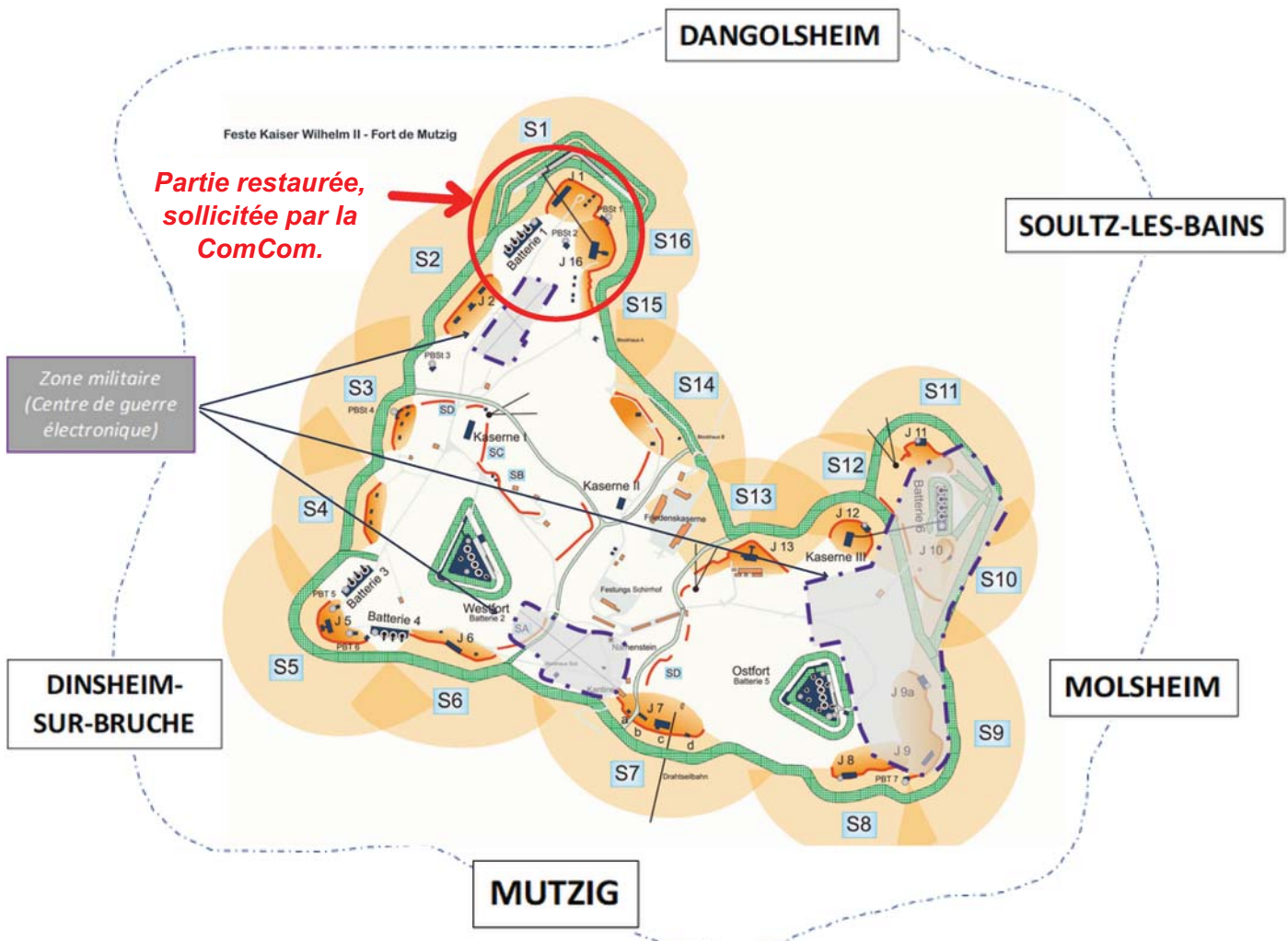
### FORT DE MUTZIG

[www.fort-mutzig.eu](http://www.fort-mutzig.eu)

[info@fort-mutzig.fr](mailto:info@fort-mutzig.fr)

<https://www.facebook.com/FortdeMutzig>

## LE PLAN D'EMPRISE DU FORT DE MUTZIG



## LE FORT DE MUTZIG : UN PROJET MAJEUR POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Fort de Mutzig fait partie du patrimoine historique de notre territoire. Il s'agit également d'un des principaux sites touristiques du secteur avec près de 30.000 visiteurs par an. En 2013, c'est avec l'accord unanime de tous les élus du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes se positionne pour l'achat des parties restaurées, à savoir 16 ha sur les 254 que compte le site.



**Jean BIEHLER**  
Vice-Président en charge du Tourisme,  
du Fort de Mutzig et  
des aires de camping-cars

Le dossier s'avère particulièrement complexe car l'emprise à racheter est située à proximité d'une zone très sensible pour l'armée à savoir le Centre de Guerre Electronique. Après des années de négociation, un accord a été trouvé sur le périmètre cédé par les militaires.

Le prix de vente définitif est en cours d'instruction par l'armée (le prix étant pondéré en fonction du contexte pyrotechnique) et devrait être transmis d'ici quelques semaines. La Communauté de Communes espère que ce dossier pourra aboutir courant 2022.

Il a été convenu que l'association sera chargée de la restauration du site et de son exploitation, incluant visites et recettes correspondantes. La Communauté de Communes assurera, quant à elle, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement sur le site autres que les travaux de restauration.



Parking visiteurs

### LES OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SONT :

- d'améliorer l'accueil du public en créant un bâtiment d'accueil et en réaménageant les parkings
- de créer une zone technique et un chemin carrossable pour permettre la poursuite du travail de restauration
- de rendre le site autonome des installations militaires. Des réponses devront être trouvées sur des points essentiels tels que l'alimentation en eau, l'assainissement, le raccordement électrique voire la fibre optique. La mise en place de clôtures et de signalisations feront aussi partie de la réflexion.

Mais en premier lieu, il faut concrétiser l'acquisition du site, démarche entamée depuis 8 ans, pour que ce fort puisse être et pour très longtemps, un témoignage de notre histoire ainsi qu'un formidable atout touristique pour le territoire.



Bâtiment d'accueil/billetterie



# LE 44<sup>E</sup> RÉGIMENT DE TRANSMISSIONS DE MUTZIG

Le 44<sup>e</sup> RT est le régiment de l'armée de Terre dédié à l'acquisition du renseignement d'origine électromagnétique sur des cibles militaires installées à l'étranger. À cet effet, il met en œuvre les moyens les plus modernes de recherche, de localisation, d'identification et d'analyse des télécommunications.



## LE RÉGIMENT

Le 708<sup>e</sup> bataillon de guerre électronique prend le nom de 44<sup>e</sup> régiment de transmissions en 1971, qui fête ainsi ses 50 ans cette année. Le régiment quitte LANDAU en Allemagne pour rejoindre MUTZIG en 1994. Le Colonel EMPATAZ est le chef de corps du régiment depuis le 23 juin 2021.

Le régiment est organisé en 3 quartiers :

- **Le quartier MOUSSY** regroupant l'Etat-Major, les compagnies et les ateliers ;
- **Le quartier CLERC** regroupant les logements pour les engagés du régiment, l'infirmierie et le centre d'habillement ;
- **le Centre de Guerre Electronique (CGE)** situé sur la colline de Mutzig. Ce centre a été construit au début des années **1990**. Ce site, unique dans l'armée de Terre, est armé en permanence, dans une infrastructure de haute sécurité.

Le régiment est composé de 800 militaires et personnels civils de la Défense. La répartition des grades au sein de ce régiment est très spécifique car marqué par une majorité de sous-officiers, puis de militaires du rang et enfin d'officiers. C'est également l'un des régiments les plus féminisés de France avec plus 20 % de femmes.

## LES DOMAINES DE COMPÉTENCES

Le régiment s'appuie sur **7 compagnies regroupant plus de 15 spécialités**.



La place d'armes du 44<sup>e</sup> RT

Certaines concernent l'interception et l'exploitation du renseignement, d'autres le soutien et la sécurité (maître-chien, transmetteurs, fantassins, pompiers, etc.)

Depuis sa création, le 44<sup>e</sup> régiment de transmissions a quasiment couvert l'ensemble des théâtres d'opérations des forces françaises, assurant le suivi stratégique et opératif de toutes les zones de crises majeures. Le régiment contribue, par ailleurs, aux missions communes de l'armée de Terre dans le cadre des engagements à l'opération « *Sentinelles* » au profit de la population sur le territoire national.



Les militaires du 44<sup>e</sup> régiment de transmissions en opération extérieure

## NOUVEAUTÉ À VENIR

Le 44 accueillera, dès janvier 2022, les **Journées Défense et Citoyenneté**, il s'agit d'une formidable occasion de faire découvrir le régiment aux jeunes du territoire. En attendant, si vous avez envie d'en savoir plus sur les métiers de l'armée de Terre, n'hésitez pas à contacter la **Cellule Recrutement** au 03 88 04 60 44 ou par mail [44rts-recrutement.resp.fct@intradef.gouv.fr](mailto:44rts-recrutement.resp.fct@intradef.gouv.fr).

A noter dans vos agendas : la journée **PORTES OUVERTES** du régiment sera organisée le 8 mai 2022 si la situation sanitaire le permet!

Suivez les actualités du régiment sur Facebook :



## LE DÉTACHEMENT DU 6<sup>e</sup> RÉGIMENT DU MATÉRIEL DE GRESSWILLER

*Le 6<sup>e</sup> Régiment du Matériel (6<sup>e</sup> RMat) est le pilier de la maintenance opérationnelle de près d'un quart des équipements de l'Armée de terre, soit plus de 4.000 véhicules. Le régiment est composé d'une portion centrale située à Besançon, et possède 2 détachements : celui de Woippy (près de Metz) et celui de Gresswiller.*



### LE RÉGIMENT

Le 6<sup>e</sup> régiment du matériel est l'héritier des escadrons de réparation qui ont été créés en Afrique du Nord durant la seconde guerre mondiale. Après avoir débarqué en Provence, ils ont participé à la libération des régions de son implantation actuelle.

En 1985, le 6<sup>e</sup> Régiment du Matériel a été officiellement créé à Rastatt. Il est le seul régiment du matériel à avoir été constamment stationné en Allemagne jusqu'en 1999, date à laquelle la réorganisation de l'armée de Terre a entraîné son transfert à Phalsbourg. C'est à ce moment-là que le site de Gresswiller a été intégré au 6<sup>e</sup> Régiment du Matériel.

En 2005, son état-major s'installe à Besançon et en 2017, il s'agrandit en incluant le détachement de Woippy. Le 6<sup>e</sup> Régiment du Matériel compte près de 1.000 personnes, deux tiers de militaires, combattants et techniciens, et un tiers de personnels civils assurant le socle et la continuité des activités en métropole lors des nombreuses projections de personnel militaire à l'étranger.

Le 6<sup>e</sup> Régiment du Matériel se déploie sur tous les théâtres d'opérations de l'armée de terre. Renforcé par des réservistes, jeunes femmes et hommes volontaires, à la double vie civile et militaire. Le 6<sup>e</sup> régiment du matériel participe aussi régulièrement à la protection du territoire national dans le cadre de l'opération Sentinelle contre le terrorisme.

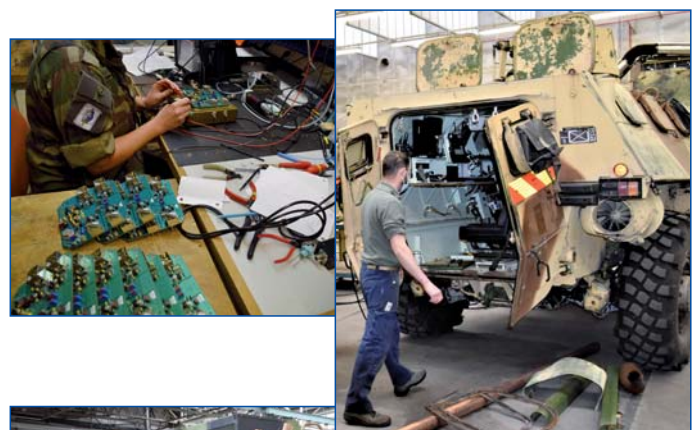


### LE SITE DE GRESSWILLER

En 1965, l'Etablissement Régional du Matériel de Gresswiller, héritier de l'établissement régional de Strasbourg, s'implante dans l'actuel quartier Chassepot. Nommé établissement du matériel en 1994, il devient détachement du 6<sup>e</sup> RMat en 1999. Depuis, il n'a cessé de se transformer et il compte aujourd'hui un effectif de 400 personnes réparties au sein de 4 compagnies projetables et d'une section de commandement et de fonctionnement.

Le détachement est commandé par le lieutenant-colonel ROTH depuis l'été 2019.

Le site de Gresswiller s'étend sur près de 32 ha avec une surface bâtie d'environ 60.000 m<sup>2</sup>. Le détachement du 6<sup>e</sup> RMat est jumelé avec la Commune de Gresswiller depuis 2017, et la 5<sup>e</sup> compagnie de maintenance mobilité du régiment est jumelée avec la Commune de Still depuis 2018.



# LA GENDARMERIE DE MOLSHEIM



*La Gendarmerie nationale est une force armée chargée des missions de police administrative et judiciaire placée sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur. Les gendarmes ont toutefois le statut de militaires. Sur notre territoire, la gendarmerie de Molsheim est installée dans ses nouveaux locaux depuis juin 2011 route Ecospace à Molsheim.*



et leurs familles et de 15 studios pour les gendarmes adjoints volontaires.

La gendarmerie est constituée de :

- la brigade territoriale (34 militaires),
- la brigade de recherches (7 militaires),
- le peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (19 militaires),
- le groupe commandement (6 militaires),
- la brigade motorisée (11 militaires).

## LA BRIGADE TERRITORIALE

## LA COMPAGNIE

La compagnie est composée de 140 militaires, ce qui en fait la 2<sup>e</sup> compagnie la plus importante (*ex aequo avec Haguenau*) du Bas-Rhin. Elle est commandée par le chef d'escadron Antoine JOUCLAS depuis le 1<sup>er</sup> août 2020.

Le territoire de la gendarmerie de Molsheim s'étend de Saâles à Duttlenheim, et de Zellwiller à Wasselonne et couvre un territoire de près de 128.000 habitants.

Les militaires de la compagnie se répartissent entre différentes brigades installées à Molsheim (34), Wasselonne (17), Schirmeck/Saales (21), Obernai (22) et Rosheim (13).

## LA CASERNE DE MOLSHEIM

La nouvelle caserne, route Ecospace à Molsheim, a été construite en 2011 par la SIBAR (devenue « Alsace Habitat »).

Elle est composée de locaux professionnels, de 3 pavillons pour les officiers, de 50 logements pour les sous-officiers

La brigade de gendarmerie de Molsheim, commandée par le lieutenant Benjamin La Sala depuis le 1<sup>er</sup> août 2021, est spécifiquement dédiée à la sécurité du quotidien des habitants de notre Communauté de Communes et représente le premier lien avec la population. Il faut noter que la commune de Duppigheim dépend de la Brigade territoriale de Geispolsheim.

## LES UNITÉS SPÉCIALISÉES

La **brigade de recherches** (BR) assure des missions de police judiciaire, notamment les enquêtes complexes concernant la moyenne délinquance ou certains crimes (homicides, vols à main armée).

Le **peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie** (PSIG) constitue une unité dont la vocation prioritaire est la lutte contre la délinquance de voie publique, menée de manière préventive et dissuasive, dans les secteurs et les périodes les plus sensibles, notamment nocturnes.

La **brigade motorisée** (BMo) assure des missions de circulation et de sécurité routières.

Un site internet de pré-plainte en ligne est proposé : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> afin de permettre à l'utilisateur de gagner du temps avant de se rendre en brigade, et les informations et messages de prévention sont diffusés depuis quelques mois via l'application mobile **PanneauPocket**.

## UN KIT DE « SÉCURITÉ À VÉLO » OFFERT À TOUS LES ÉLÈVES DE CP DU TERRITOIRE



La Communauté de Communes a eu le plaisir d'offrir, pour la rentrée, un kit de sécurité à vélo pour tous les élèves de CP du territoire, soit près de 550 lots au total.

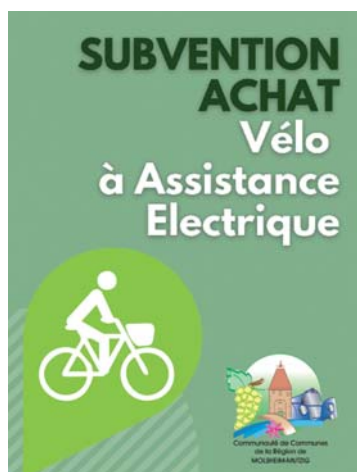
Ce kit est composé d'un sac à dos, d'un casque, d'un gilet et d'un bracelet réfléchissants. L'objectif est de favoriser le déplacement à vélo dès le plus jeune âge et ce, en toute sécurité.



Distribution du kit aux élèves de la Commune d'Avolsheim

Cette opération sera reconduite l'an prochain.

## VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) : SUBVENTION PROLONGÉE D'UNE ANNÉE !



Au vu du succès rencontré par cette opération, la Communauté de Communes prolonge l'octroi d'une subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique **jusqu'au 31 décembre 2022**.

Le montant de cette aide reste inchangé, à savoir 200 € pour un achat dans un commerce du territoire de la Communauté de Communes et de 100 € s'il a été réalisé dans un commerce hors territoire.

A ce jour, 742 dossiers ont été réceptionnés, représentant 111.800 € de subvention pour une dépense globale des usagers de plus de 1.646.000 €.

Pour télécharger le dossier de demande de subvention :

<https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/velos-a-assistance-electrique.htm>

## TRANSPORT À LA DEMANDE : NOUVEAU PRESTATAIRE ET REPRISE DU SERVICE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

**Ce service vous permet de vous déplacer au sein des 18 communes de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, vers la Commune de Rosheim et depuis les Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG vers notre territoire.**

Ce service est ouvert à toutes personnes quels que soient l'âge et le motif de déplacement à l'exclusion des trajets scolaires et professionnels ou des trajets pris en charge par un organisme social. Les personnes à mobilité réduite ont accès au transport à la demande dans les mêmes conditions.



Les horaires de fonctionnement sont **du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 17h**.

La course est au prix de **3,50 €** par trajet (4.50 € pour les communes hors territoire). Pour réserver ce service, il suffit de composer le **0810 002 707** (Prix d'un appel local)